

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRES TOULOISES

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2022

Nom de votre association

N° SIREN ou d'inscription à la Préfecture¹

Ce dossier* doit impérativement être retourné :

- **Au minimum 3 semaines avant la date de la manifestation ou du début de l'action** pour laquelle une subvention est demandée
- **Et en tout état de cause avant le 31 mars 2022**

à la

Communauté de Communes Terres Touloises

T. COUTAL - Pôle Développement

Rue du Mémorial du Génie

CS 40 325 ÉCROUVES – 54 201 TOUL Cedex

* A ces échéances, tout dossier incomplet sera rejeté.

¹ Si vous n'en avez pas, il vous faut, dès maintenant, demander ce numéro à la direction générale de l'INSEE. Pour la région LORRAINE les coordonnées sont : INSEE LORRAINE 15 rue du Général Hulot CS 54042 NANCY Cedex (tél : 03.83.91.85.85.) La démarche est gratuite.

Pièces à joindre au dossier de demande de subvention

Pour toute demande :

- ✓ Le présent dossier dûment complété,
- ✓ Un relevé d'identité bancaire comportant un intitulé identique à celui de votre organisme,
- ✓ Le dernier rapport d'activité.

Pièces supplémentaires à fournir selon les cas :

Pour une première demande :

- ✓ Vos statuts, la composition du bureau, le récépissé de déclaration en Préfecture ou Sous-préfecture.

Pour un renouvellement :

- ✓ En cas de changement, vos statuts, la composition du bureau, le récépissé de déclaration en Préfecture ou Sous-préfecture,
- ✓ S'il n'a pas déjà été fourni, un exemplaire de support de communication de l'action déjà subventionnée sur lequel apparaît le logo de la CC2T ou la mention du soutien de la CC2T, ainsi que tout article de presse relayant votre manifestation.

Informations pratiques

Après le dépôt du dossier vous recevrez un accusé de réception de votre dossier vous précisant, le cas échéant, les pièces manquantes ne nous permettant pas de l'instruire.

Votre dossier sera ensuite étudié par une commission d'élus communautaires qui se prononcera sur la recevabilité de votre demande. Les demandes de subvention sont en effet étudiées selon les critères établis par **le Règlement d'Intervention de la CC Terres Tolloises en faveur du Tissu Associatif** qui est disponible sur le site Internet de la Communauté de Communes.

En cas de réponse positive, la subvention proposée par la commission sera soumise au vote du Conseil Communautaire, seul organe habilité à confirmer votre subventionnement. Dans les jours qui suivront la réunion de l'assemblée délibérante, un courrier de notification d'attribution accompagné de l'exemplaire complété de la convention d'intervention, ou un courrier de refus de subvention, vous sera adressé.

IMPORTANT :

En cas d'octroi d'une subvention, l'association s'engage à communiquer sur le soutien apporté par la CC2T. À ce titre, la CC2T met à la disposition des associations subventionnées des bâches et des oriflammes pour l'organisation de leurs manifestations.

Un exemplaire de support de communication où apparaît le logo de la CC2T ou la mention du soutien de la CC2T devra impérativement être transmis dans les meilleurs délais.

Extrait du Code général des collectivités territoriales – Art. L1611-4 :

Toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la commune qui a accordé cette subvention.

Tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité.

Fiche 1 - Présentation de l'association

Nom de l'association :

Sigle de l'association :

Adresse du siège social :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

Adresse postale (si différente) :

Code postal :

Commune :

Site internet :

Représentant légal :

Nom :

Prénom :

Qualité :

Responsable du suivi de la demande (si différent) :

Nom :

Prénom :

Qualité :

Mail :

Composition du bureau de l'association :

Président :	
Secrétaire :	
Trésorier :	
Directeur/Responsable :	
...	

Fiche 2 – Fonctionnement de l'association

Objet social de l'association :

Date de création de l'association :

Description des activités courantes :

Nombre de bénévoles :

Nombre d'adhérents :

Nombre de salariés permanents :

En CDI :

En CDD :

À temps partiel :

À temps complet :

D'intermittents :

Type de public concerné par votre activité :

Tout public

Jeune public

Adulte

Senior

Publics spécifiques

Votre association est-elle affiliée à une Fédération, une Union, si oui laquelle ?

Votre association dispose-t-elle :

D'un commissaire aux comptes ?

Oui Non

D'un agrément administratif ?

Oui Non

Type d'agrément	Attribué par	En date du

Fiche 3 - Bilan financier de l'association en 2021²

DÉPENSES	MONTANT En euros	RECETTES	MONTANT En euros
60-achats		70-Production vendue	
Achats d'études et de prestations de services		Marchandises	
Achats non stockés de fournitures (eau énergie)		Prestations de services	
Fournitures entretien petit équipement		Produits activités annexes (à détailler)	
Fournitures administratives		74-Subvention d'exploitation	
Autres fournitures		CC TERRES TOULOISES	
61-Services extérieurs		Etat (à détailler)	
Sous traitance générale		Région	
Locations mobilières et immobilières		Département	
Entretien et réparation		Commune	
Assurances			
Documentation			
Divers			
62-Autres services extérieurs			
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Organismes sociaux (détail)	
Publicité, publications			
Déplacements, missions et réceptions		Fonds européens	
Frais postaux et télécommunications		CNASEA (emplois aidés)	
Services bancaires			
Divers		Etat (à détailler)	
63-Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunérations		75-Autres produits de gestion courante	
Autres impôts et taxes		Dont cotisations	
64-Charges de personnel			
Rémunération du personnel		76-Produits financiers	
Charges sociales		77-Produits exceptionnels	
Autres charges de personnel		78-Reprises	
65-Autres charges de gestion courante		79-Transferts de charges	
66-charges financières		Amortissements	
67-Charges exceptionnelles		Provisions	
68-Dotations		TOTAL DES PRODUITS PRÉVISIONNELS	
TOTAL DES CHARGES PRÉVISIONNELLES			
86-Emploi des contributions volontaires en nature			
Secours en nature alimentaire/vestimentaire		87-Contributions volontaires en nature	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Bénévolat	
Personnel bénévole			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	

² Ces états peuvent être remplacés par vos propres documents comptables à condition que ceux-ci comportent les éléments demandés.

Fiche 4 – Présentation de l'action pour laquelle la subvention est demandée³

Nom de l'action :

Présentation du contenu de l'action et de ses objectifs :

Tout public

Jeune Public

Adulte

Senior

Public spécifique

Nombre approximatif de bénéficiaires :

Date de réalisation de votre action :

Lieu de réalisation de votre action :

³ Merci de remplir une fiche par action si la demande de subvention porte sur plusieurs actions spécifiques.

Respect des critères d'éligibilité (cf. règlement d'intervention en faveur du tissu associatif)

L'action pour laquelle vous demandez une subvention a un rayonnement communautaire :

Oui Non

Développez :

L'action s'inscrit dans une véritable démarche de développement durable :

Oui Non

Développez :

L'action est en lien avec les compétences de la CC Terres Toulouises (services publics, économie, environnement) :

Oui Non

Développez :

Montant de la subvention demandée : €

Si vous faites appel aux services techniques intercommunaux (STI) pour le transport et le montage de matériel, précisez le montant estimé des frais : €

Informations complémentaires sur votre projet (réservation de matériel ou retrait de supports de communication de la CC Terres Toulouises, divers...) :

Fiche 5- Budget prévisionnel spécifique de l'action en 2022 pour laquelle une subvention est demandée⁴

DÉPENSES	MONTANT En euros	RECETTES	MONTANT En euros
60-achats		70-Production vendue	
Achats d'études et de prestations de services		Marchandises	
Achats non stockés de fournitures (eau énergie)		Prestations de services	
Fournitures entretien petit équipement		Produits activités annexes (à détailler)	
Fournitures administratives		74-Subvention d'exploitation	
Autres fournitures		CC TERRES TOULOISES	
61-Services extérieurs		Etat (à détailler)	
Sous traitance générale		Région	
Locations mobilières et immobilières		Département	
Entretien et réparation		Commune	
Assurances			
Documentation			
Divers			
62-Autres services extérieurs			
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Organismes sociaux (détail)	
Publicité, publications			
Déplacements, missions et réceptions		Fonds européens	
Frais postaux et télécommunications		CNASEA (emplois aidés)	
Services bancaires		Autres (précisez)	
Divers			
63-Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunérations		75-Autres produits de gestion courante	
Autres impôts et taxes		Dont cotisations	
64-Charges de personnel			
Rémunération du personnel		76-Produits financiers	
Charges sociales		77-Produits exceptionnels	
Autres charges de personnel		78-Reprises	
65-Autres charges de gestion courante		79-Transferts de charges	
66-charges financières		Amortissements	
67-Charges exceptionnelles		Provisions	
68-Dotations		TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES			
86-Emploi des contributions volontaires en nature			
Secours en nature alimentaire/vestimentaire		87-Contributions volontaires en nature	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Bénévolat	
Personnel bénévole			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	

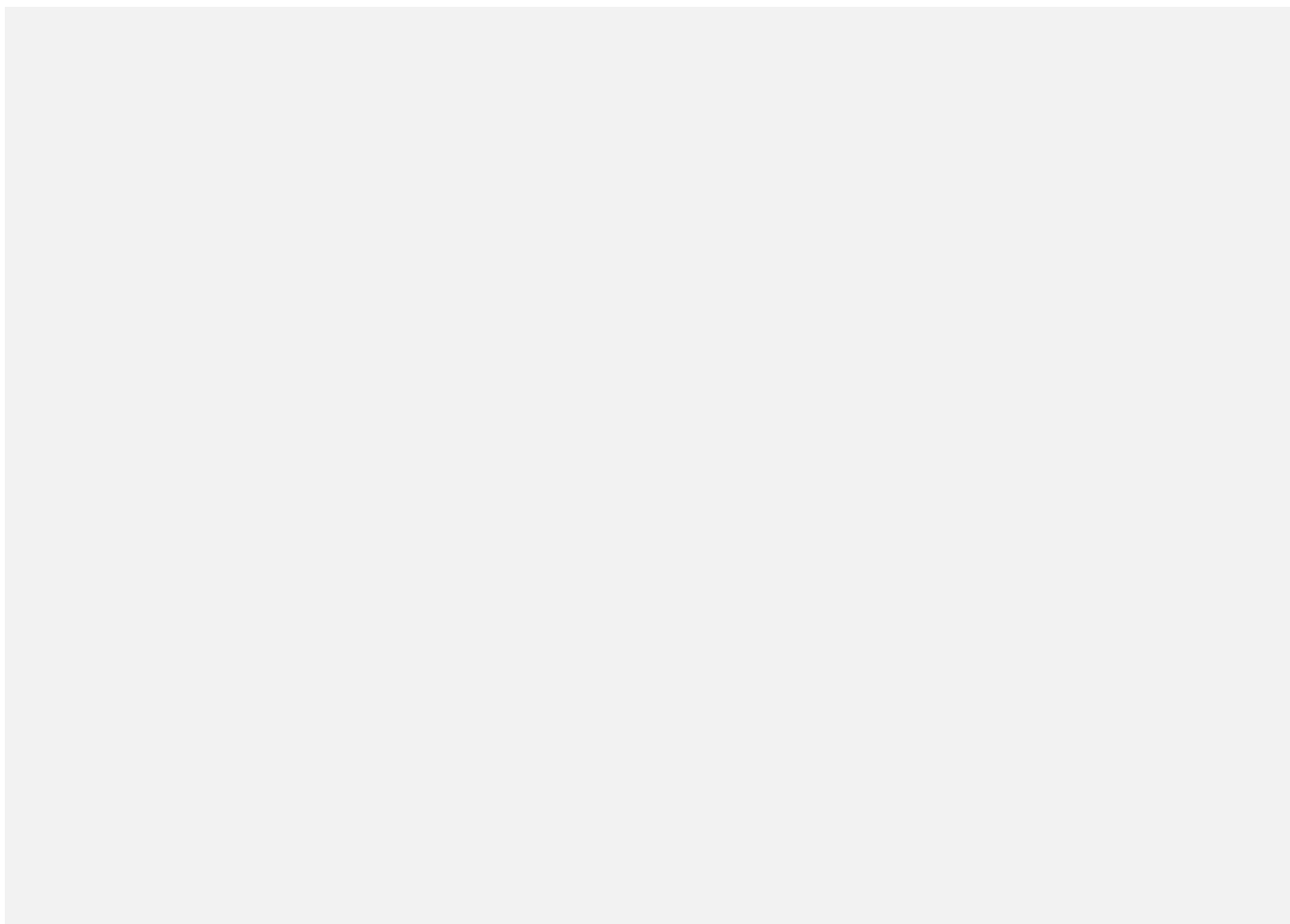
⁴ Ces états peuvent être remplacés par vos propres documents comptables à condition que ceux-ci comportent les éléments demandés.

Fiche 6 – Bilan moral de l'action subventionnée en 2021⁵

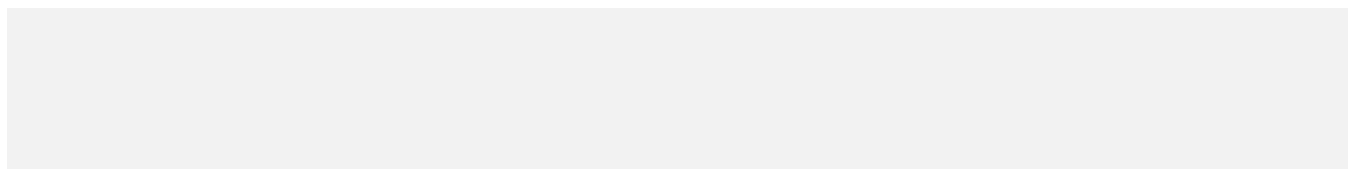
(Dans le cas d'un renouvellement de la demande de subvention)

Résumé de l'action subventionnée en 2021 (contenu, date, lieu, nombre de bénéficiaires...)

Joindre, si ça n'a pas été déjà fait, **un exemplaire de support de communication** où apparaît le logo de la CC2T ou la mention du soutien de la CC2T, ou une photographie prise pendant l'évènement, où apparaissent les supports visuels de la CC2T :



Autres remarques éventuelles sur l'action subventionnée en 2021 :



⁵ Cette fiche peut être remplacée par votre propre bilan moral de l'action s'il existe. Doit être également joint au dossier un exemplaire de support de communication de l'action déjà subventionnée sur lequel apparaît le logo de la CC2T ou la mention du soutien de la CC2T, ainsi que tout article de presse relayant votre manifestation.

Fiche 7 – Attestation sur l'honneur

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toute demande (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée.

Seul le représentant légal de l'organisme ou son mandataire peut signer l'attestation sur l'honneur. En cas de signature par le mandataire, vous devez fournir un pouvoir signé par le représentant légal.

Je, soussigné(e)

Représentant(e) légal(e) de l'association :

Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que les cotisations et paiements y afférant ;

Certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics ;

Demande une subvention de [] €

En cas d'octroi d'une subvention, souhaite réserver un support de communication de la CC2T pour la date du : []

(NB : les supports, bâches, oriflammes...etc, sont à emprunter au siège de la CC2T)

Date et signature

Information :

L'attribution de subvention fait partie des pouvoirs discrétionnaires de l'assemblée délibérante communautaire en fonction, d'une part, de l'appréciation qu'elle porte sur le projet et les activités de l'organisme, d'autre part, des crédits dont elle dispose et des priorités qu'elle retient pour l'emploi de ses crédits.

Aussi, la **décision d'octroi de la subvention est facultative et précaire**. Tant que vous n'avez pas reçu de notification de subvention, celle-ci ne vous est pas acquise. De même, l'obtention d'une subvention et son maintien pendant plusieurs années, ne vous garantit pas son renouvellement pour l'année à venir.

Enfin, toute demande de subvention doit être accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire récent.